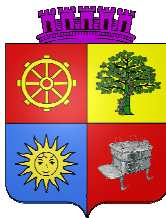


**COMMUNE DE
70200 MAGNY-VERNOIS**

7 Grande Rue
Tél. 03 84 62 93 61 * Fax 03 84 62 93 64
courriel : mairie.m-vernois@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU 14 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le lundi dix mars, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guy DECHAMBENOIT, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15 Membres du Conseil Municipal en exercice : 15 Membres ayant pris part au vote : 15

Présents : Mmes Nathalie BÉDEL, Catherine BOUCHER, Carine MIGNARD et Micheline ZELLER ; MM. Georges BOHL, Rémi BUZER, Damien CLÉMENCIER, Guy DECHAMBENOIT, Christian JACQUOT, Bruno JEANMOUGIN, Daniel NOURRY, Luc ORTEGA et Jean-Luc VANETTI.

Absents : Mmes Nicole BRINGOUT (a donné procuration à M. Christian JACQUOT) et Maren COUTHERUT (a donné procuration à M. Guy DECHAMBENOIT).

M. Damien CLÉMENCIER a été élu secrétaire.

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation des comptes administratifs 2013 concernant les budgets de la Commune et de l'Assainissement, qui s'établissent comme suit : (*Documents intégraux consultables en mairie*)

Budget communal :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 639 680,20 €
(dont excédent antérieur reporté (article R 002) : 397 287,72 €)
- ✓ Déficit d'investissement : 121 341,77 €
(dont excédent antérieur reporté (article R 001) : 194 964,79 €)

Budget assainissement :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 2 296,89 €
(dont déficit antérieur reporté (article D 002) : - 2 583,50 €)
- ✓ Excédent d'investissement (R 001) : 20 530,28 €
(dont excédent antérieur reporté (article R 001) : 9 640,67 €)

Monsieur le Maire quitte la salle.

VOTES : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les comptes administratifs 2013. (*Documents intégraux consultables en mairie*)

Monsieur le Maire reprend place au sein du conseil.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRÉSENTÉS PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy DECHAMBENOIT, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 (Commune et Assainissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'existe aucun écart avec les comptes administratifs présentés ce jour au conseil municipal et que tous les résultats globaux sont identiques ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, pour la commune et le service assainissement, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur des affectations de résultats 2013 suivantes :

Budget communal :

Considérant que le compte administratif 2013 révèle :

- ✓ un excédent de fonctionnement d'un montant de 639 680,20 € ;
- ✓ un déficit d'investissement d'un montant de 121 341,77 € ;
- ✓ un déficit des restes à réaliser 2013 reportés sur 2014 d'un montant de 248 988 € ;
(Dépenses : 280 488 € / Recettes : 31 500 €)

Il convient, afin de combler le déficit cumulé des opérations réalisées en 2013 et des restes à réaliser sur l'exercice 2014, de prélever 370 329,77 €, qui seront prévus à l'article 1068 du budget primitif, et de prévoir les montants suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement (article R 002) : 269 350,43 € ;
- ✓ Déficit d'investissement (article D 001) : 121 341,77 €.

Budget assainissement :

Considérant que le compte administratif 2013 révèle :

- ✓ un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 296,89 € ;
- ✓ un excédent d'investissement d'un montant de 20 530,28 € ;
- ✓ un déficit des restes à réaliser 2013 reportés sur 2014 d'un montant de 20 900 € ;
(Dépenses : 20 900 € / Recettes : Néant)

Il convient, afin de combler le déficit cumulé des opérations réalisées en 2013 et des restes à réaliser sur l'exercice 2014, de prélever 369,72 €, qui seront prévus à l'article 1068 du budget primitif, et de prévoir les montants suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement (article R 002) : 1 927,17 € ;
- ✓ Excédent d'investissement (article R 001) : 20 530,28 €.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les affectations des résultats 2013 telles que présentées.

4. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de ne pas augmenter les taux des taxes communales. Ceux-ci seraient donc fixés pour 2014 de la manière suivante :

Taxe d'Habitation	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	Taxe Professionnelle
4,49 % (2013 : 4,49 %)	11,46 % (2013 : 11,46 %)	43,75 % (2013 : 43,75 %)	<i>Taux relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Lure</i>

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les taux des taxes communales pour l'année 2014 tels que présentés.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes :

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ACCA DE MAGNY-VERNOIS	375.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAGNY-VERNOIS	1 800.00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE MAGNY-VERNOIS	175.00 €
CROIX ROUGE - Unité locale de Lure	150.00 €
COMITÉ DE VIGILANCE	175.00 €
LES CULOTTES COURTES VERNOISIENNES	350.00 €
ENTENTE ET LOISIRS	6 500.00 €
ELIAD (FASSAD)	150.00 €
FRATERNITÉ ET ABSTINENCE	150.00 €
JUDO CLUB VY LES LURE	100,00 €
KAMI GAZ	175.00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS - COMITÉ DE LURE	100.00 €
LES PÊCHEURS DE LA REIGNE	175.00 €
LURE BASKET CLUB	150.00 €
RELAIS DU COEUR DE LA HAUTE-SAÔNE	200.00 €
RUGBY OVALIE LURON	150.00 €
USEP 70	200.00 €

Mesdames Micheline ZELLER (Entente et Loisirs) et Nathalie BÉDEL (Kami Gaz), ainsi que Monsieur Rémi BUZER (Entente et Loisirs), concernés, se retirent.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** l'attribution des subventions présentées.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation des budgets primitifs 2014 de la Commune et de l'Assainissement. (*Documents intégraux consultables en mairie*)

Budget communal :

- ✓ Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 194 661 €
- ✓ Dépenses d'investissement : 703 121 €
- ✓ recettes d'investissement : 866 202 €

Budget assainissement :

- ✓ Dépenses et recettes d'exploitation : 53 444 €
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement : 72 353 €

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les budgets primitifs 2014. (*Documents intégraux consultables en mairie*)

7. SUBVENTION POUR STAGE À L'ÉTRANGER

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention de 200 € à un étudiant devant effectuer un stage de fin Mai à fin août 2014 au Pays-Bas, à Rotterdam.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** la subvention présentée.

8. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ÈRE} CLASSE

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2014.

La déclaration de vacance de poste afférente sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône.

Par la même occasion, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver le tableau des effectifs joint en annexe.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide la création**, à compter du 1^{er} avril 2014, d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

9. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Par délibération du 14 février 2013, nous nous sommes prononcés pour l'attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale à Madame Marie GRANDMOUGIN, domiciliée en notre commune, 2 rue du Lac, et de fixer cette indemnité à un montant de 400 € annuels.

Compte tenu du montant maximum de cette indemnité, fixé en ce qui concerne les gardiens résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte à 474,22 € par instruction du Ministère de l'Intérieur pour l'année 2014 (montant inchangé), j'ai l'honneur de vous proposer d'attribuer la somme de 400 € annuels à Madame Marie GRANDMOUGIN.

Cette somme, imputée à l'article 6282 du budget communal, sera versée trimestriellement.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve à l'unanimité** l'attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Madame Marie GRANDMOUGIN, le montant de cette indemnité et sa périodicité de versement.

10. FIXATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION DE MAGNY-VERNOIS SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 217

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

La zone agglomérée située le long de la Route Départementale n°217, sur la rue de Vouhenans et l'impasse Joseph Vigneron, du PR 0+113 au PR 0+427, s'est étendue et a bien le caractère de rue.

Aussi, j'ai l'honneur de vous proposer de fixer les limites de l'agglomération de Magny-Vernois, au sens de l'article R 110.2 du code de la route, sur la Route Départementale n° 217, du PR 0+113 au PR 0+427.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide de fixer** les limites de l'agglomération de Magny-Vernois sur la Route Départementale n° 217, du PR 0+113 au PR 0+427.

11. CONVENTION DE PRÉLÈVEMENT EDF

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Des conventions tripartites Ordonnateur-Comptable-Fournisseur peuvent être établies pour permettre le prélèvement de certaines dépenses récurrentes, telles que les dépenses d'énergie, sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

L'intérêt d'opter pour cette modalité de paiement est qu'elle sera unique et appliquée pour l'ensemble des contrats détenus, présents et à venir.

Aussi, j'ai l'honneur de vous proposer de m'autoriser à signer la convention tripartite autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise** la signature de la convention tripartite autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

12.1 AMÉNAGEMENT DE LA RUE JOSEPH FRECHIN – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Joseph Frechin, j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur du plan de financement suivant :

Montant des travaux :	17 355,00 €
Aide départementale travaux voirie :	1 626,00 €
Longueur de bordures (en ml) :	65
Subvention bordures de trottoirs :	747,50 €
Subvention amendes de police :	500 €
Emprunt	Néant
Financement sur fonds propres	14 481,50 €

La collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **se prononce en faveur** du plan de financement présenté.

12.2 AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE JACQUES LAMBOLEY – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'impasse Jacques Lamboley, j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur du plan de financement suivant :

Montant des travaux :	13 509,00 €
Aide départementale travaux voirie :	976,00 €
Subvention bordures de trottoirs :	575,00 €
Longueur de bordures (en ml) :	50
Subvention amendes de police :	500 €
Emprunt	Néant
Financement sur fonds propres	11 458,00 €

La collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **se prononce en faveur** du plan de financement présenté.

12.3 AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ DANS LA GRANDE RUE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Dans le cadre du projet d'aménagements de sécurité dans la grande rue, j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur du plan de financement suivant :

Montant des travaux :	2 945,00 €
Aide départementale travaux voirie :	91,00 €
Subvention amendes de police :	250,00 €
Emprunt	Néant
Financement sur fonds propres	2 604,00 €

La collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **se prononce en faveur** du plan de financement présenté.

13. ACQUISITION DE TERRAINS PRIVÉS ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (IMPASSE CHAMPIEZ)

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Monsieur et Madame BONNEVIGNE Claude, domiciliés à Magny-Vernois, 5 rue de la Perrière, Madame MONNAIN Jacqueline (née CONVERS), domiciliée à Lure, 14 rue Aristide Briand et les conjoints BRAUD, représentés par Monsieur BRAUD Martial, domicilié à Magny-Vernois, 12 bis rue du Lac nous ont fait part de leur volonté de céder à la commune les parcelles suivantes, afin qu'une nouvelle voie puisse être créée et puisse desservir leurs propriétés :

- ✓ Parcelle cadastrée section AC n° 164, d'une contenance de 10 centiares, dont Monsieur et Madame BONNEVIGNE Claude sont propriétaires indivis;
- ✓ Parcelle cadastrée section ZC n° 124, d'une contenance de 3 ares 56 centiares, dont Madame MONNAIN Jacqueline (née CONVERS) est propriétaire;
- ✓ Parcelle cadastrée section ZC n° 126, d'une contenance de 9 ares 27 centiares, dont les conjoints BRAUD sont propriétaires indivis.

Après négociation, j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur de l'achat de ces parcelles au tarif de 1 € le m². Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Aussi, j'ai l'honneur de vous proposer de :

- m'autoriser à signer tout document relatif à cette cession dans le respect des conditions précitées ;
- d'autoriser le classement des parcelles cadastrées section AC n° 164, ZC n°124 et n°126 dans le domaine public communal.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession à la commune de Magny-Vernois dans le respect des conditions précitées ;
- **autorise** le classement des parcelles cadastrées section AC n° 164, ZC n°124 et n°126 dans le domaine public communal.

14. CRÉATION DE SANITAIRES AUX VESTIAIRES DU STADE – ANNULATION DU PROJET

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Un appel d'offres a récemment été lancé en vue de créer des vestiaires au stade. Le coût de ce projet, initialement estimé à 34 000 € HT, étant au final plus élevé, j'ai l'honneur de vous proposer de renoncer au projet de création de sanitaires aux vestiaires du stade et de permettre au prochain conseil municipal de prendre le temps d'une réflexion plus approfondie sur l'opportunité d'adopter deux nouveaux vestiaires.

VOTES : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **se prononce en faveur** de l'annulation du projet de création de sanitaires aux vestiaires du stade ;
- **souhaite** permettre au prochain conseil municipal de prendre le temps d'une réflexion plus approfondie sur l'opportunité d'adopter deux nouveaux vestiaires.

15. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé entendu, le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes, prises en vertu de la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 :

- ✓ Arrêté de non préemption en date du 24 février 2014
La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur le bien appartenant à Madame COLLE Christiane épouse SIMON, domiciliée 5 rue de la Tuilerie à Magny-Vernois (70200).
Situation du Bien : Adresse : 5 rue de la Tuilerie, lieu-dit « Rond Chêne » à Magny-Vernois (70200) – Référence cadastrale : Section ZC n°93 et AE 68 - Superficie : respectivement 5 312 et 196 m² (5 508 m² au total) – Désignation du bien : Immeuble non bâti – Usage : non précisé – Classée au PLU de la commune de Magny-Vernois en zone UB.

INFORMATIONS DIVERSES

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Ognon ;
- Élections municipales du 23 mars 2014 - Tableau de présence ;
- Remerciements de l'AMF 31 (Haute-Garonne) pour la subvention de 1 000 € versée en 2013 ;
- Remerciements des restaurants du cœur pour la subvention versée en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et affiché à Magny-Vernois le mardi 18 mars 2014
Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT

